



PONTCARRÉ

www.mairiepontcarre.net



MAIRIE INFO FLASH - JUIN 2025

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

L'été approche et le beau temps revient. C'est aussi le moment des travaux de jardinage et de bricolage. Un arrêté municipal fixe les horaires d'utilisation de tous les matériels bruyants. Sachons le respecter afin de préserver le repos et la tranquillité de chacun.

Durant l'été, différentes manifestations sont prévues, les kermesses des écoles le 14 et 28 juin, le 21 juin fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes sur le thème Karaoké soirée dansante et le 28 et 29 juin spectacle de danse de l'ACCAP. La municipalité s'engage aux côtés des associations pour aider, tout au long de l'année, à développer ou créer des manifestations variées pour le plaisir de tous. La récompense de tous ces bénévoles pour le travail accompli consiste simplement en votre présence qui témoigne ainsi de la reconnaissance que chacun porte à ces acteurs de la vie culturelle, sportive et éducative dans notre village.

En mon nom et celui du Conseil Municipal, je vous souhaite un excellent été et de bonnes vacances pour ceux qui partent.

Votre Maire,
Tony SALVAGGIO

**ARRETE MUNICIPAL N°38/2019 DU 17 JUILLET 2019
CONCERNANT LE BRUIT**

Tondeuses à gazon à moteur thermique
Tronçonneuses, perceuses
Raboteuses, scies mécaniques

En raison de leur intensité sonore, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage **ne peuvent être effectués que :**

Les jours ouvrés : De 07 heures à 20 heures
Les samedis : De 09 heures à 12 heures et
De 15 heures à 19 heures 30
Le dimanche et les jours fériés : De 10 heures à 12 heures
Interdit l'après-midi le dimanche et les jours fériés

Des aides pour encourager l'engagement et les études des jeunes

La commune soutient l'engagement et la poursuite d'études des jeunes en attribuant deux aides spécifiques :

- Une subvention de 130 € est accordée aux jeunes de 16 à 20 ans ayant validé leur BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
- Une allocation de 115 € est versée aux bacheliers qui poursuivent des études supérieures.

Ces aides visent à encourager l'autonomie et l'investissement des jeunes dans leur avenir.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie !

« JOB D'ÉTÉ »

La commune de Pontcarré propose aux jeunes Pontcarréens âgés de 16 ans et moins de 18 ans de candidater pour leur premier emploi saisonnier. Il reste 1 place au mois d'août 2025.



**CIC-PAT un
accompagnement de proximité
pour les séniors**



Le CIC-PAT Lagny (Point Autonomie Territorial) est un guichet de proximité dédié aux personnes âgées et/ou handicapées ainsi qu'à leurs aidants.

Il informe, oriente et accompagne dans les situations de perte d'autonomie, mais pas seulement.

Il aide aussi dans les démarches administratives du quotidien (demandes d'aides, dossiers de retraite, accès aux droits sociaux, etc.).

Le CIC-PAT de Lagny joue un rôle de coordination entre les usagers, les professionnels du médico-social et les institutions, pour garantir un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de chacun.

n'hésitez pas à les appeler au 01.60.31.52.80 ou par mail contact@reliage.fr

BIENTÔT 16 ANS ?

PENSEZ AU RECENSEMENT

c'est obligatoire

En mairie



LE COMITÉ DES FÊTES ET LA MUNICIPALITÉ ORGANISENT

KARAOKÉ

Soirée
DANSANTE

FÊTE DE LA
MUSIQUE

À PARTIR DE
19H30



SAMEDI
21
JUIN

**BUVETTE ET
RESTAURATION**

**SALLE DES FÊTES DE
PONTCARRE**

Informations : comitedesfetesdepontcarre@gmail.com